



### Les élus UNSa sont amenés à rendre un avis sur le projet d'évolution des pôles d'exploitation de Covéa Immobilier

Révision de l'organisation mise en place en 2016 qui ne répond plus aux exigences de transversalité et d'agilité voulue par le groupe. Pour rappel cette architecture se composait de trois pôles d'exploitation marques et du pôle environnement de travail. Chacun des pôles regroupant les mêmes métiers à savoir : Commercialisation, Travaux & Etudes. Le projet présenté se propose de refondre le modèle précité en trois nouvelles structures :

- Sites centraux,
- Sites régionaux
- L'entité environnement de travail

La gestion des activités des sites centraux et des sites en région et par conséquences les équipes en charge des sites centraux seront sous une responsabilité unique, idem pour les sites régionaux qui seront également regroupés sous une unique responsabilité. L'objectif étant de :

- Renforcer les synergies au sein des équipes et gagner en efficacité et en agilité
- Répondre plus efficacement aux exigences réglementaires
- Améliorer la gestion de la sécurité physique des environnements IT
- Améliorer les performances économiques
- Regrouper les équipes du bureau d'étude et du pôle environnement de travail, pour renforcer l'expertise
- Maintenir, simplifier, et renforcer notre relation avec les clients internes

Les impacts humains se résument pour une majorité des collaborateurs à des changements de rattachement hiérarchique. Le tout s'opérera sans mobilité géographique et changement d'outils de travail. Une attention particulière devra être apportée à 2 catégories de populations :

- Les salariés du « bureau d'études » passeront de 3 à 2 équipes dont les activités seront réparties selon la nature du site
- Les managers pour lesquels une période d'adaptation sera nécessaire notamment pour celles et ceux qui seront amenés à exercer du management à distance

**Les élus UNSa prennent acte du projet** d'évolution d'organisation des pôles d'exploitation de Covéa immobilier.